Granville Terre & Mer
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Réglement graphique n°1
Zonage
Cérences

Prescrit le 29 mai 2018
Arrêté le
Enquête publique
Approuvé le
Nom du Prés. de GTM

Signature

Pièce n° 1 2 **3** 4 5

géostudio gama 2AD capla

Granville Terre&Mer Communauté de Communes

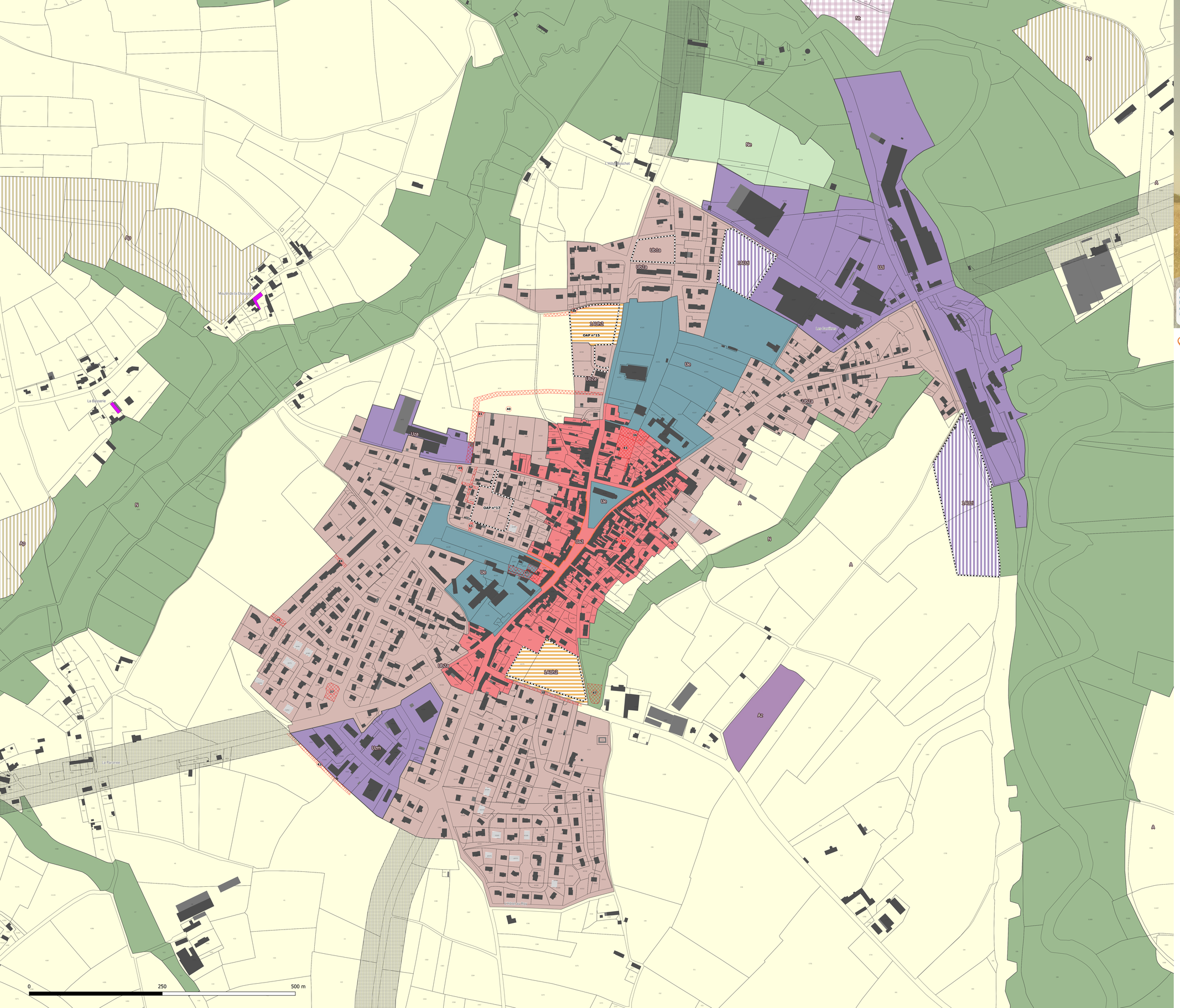

1. ZONES

Zone Urbaine (U)

- Uz2 : centre-bourg des autres communes
- Ub1a : secteur résidentiel (commerce autorisé)
- Ub2a : secteur résidentiel (commerce autorisé)
- Uc : secteur d'équipements
- Uza : secteur économique artisanale
- Uzi : secteur économique industrielle
- Uzm : secteur économique mixte

Zone à Urbaniser (AU)

- 1AUh2 : zone à urbaniser à vocation d'habitat sur les communes hors Bréhal, Donville-les-Bains, Granville et Saint-Pair-sur-Mer
- 1AUzi : zone à urbaniser immédiatement à vocation industrielle

Zone Agricole (A)

- A : zone agricole
- Ap : zone agricole protégée
- Az : Secteur identifiant une activité économique en zone agricole

Zone Naturelle (N)

- N : zone naturelle
- Ne : secteur naturel réservé aux installations et constructions liés aux équipements publics d'intérêt général ou collectif
- Nt : secteur naturel touristique

2. PRESCRIPTIONS

- Linéaire commercial souple sans délai dérogatoire (type 1) (L.151-16 CU)
- Emplacement réservé (L.151-41 CU)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (L.151-6, L.151-7 et R.151-8 CU)
- Bâtiment pouvant changer de destination

3. HABILLAGE

- Limites parcellaires
- Bâti dur
- Bâti léger

4. AUTRES INFORMATIONS

- Nouvelle construction, non cadastrée
- Recul le long des axes de circulation (réglement départemental de voirie)

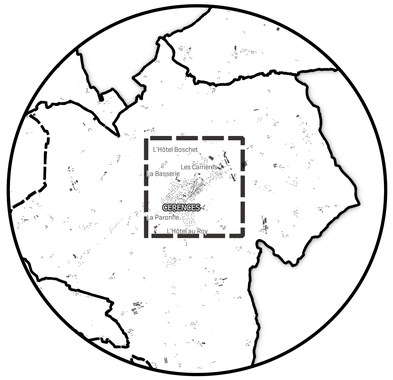

Zoom plan de zonage n°1
Version pour arrêt